



FÉDÉRATION  
HISTOIRE  
QUÉBEC

Le 5 juin 2014

Madame Anne-Marie Gendron, directrice  
Ministère de la Culture et des Communications du Québec  
Direction régionale de l'Outaouais  
170, rue de l'Hôtel-de-Ville,  
4<sup>e</sup> étage, bureau 4.140  
Gatineau (Québec)  
J8X 4C2

**Objet : Domaine des Pères Sainte-Croix**

La Fédération Histoire Québec (FHQ) appuyait au cours de l'année dernière des individus et organismes de la région de l'Outaouais qui demandaient le classement du site des Pères, jugeant insuffisante la protection offerte par la municipalité.

La Fédération Histoire Québec (FHQ), fondée en 1965 regroupe aujourd'hui plus de 250 sociétés membres à travers le Québec, œuvrant dans les domaines de l'histoire, du patrimoine, des archives, de la généalogie, de la muséologie, de l'ethnologie et autres champs connexes à l'histoire. C'est le plus important regroupement d'organismes du genre au Québec, dont on estime qu'il réunit quelque 40 000 membres individuels.

Depuis 1999, le Comité du patrimoine de la FHQ a adopté une démarche visant à mieux identifier, à protéger et à faire connaître le patrimoine local, régional et national québécois qui est significatif, qu'il soit ancien ou d'un passé récent et s'avère essentiel à la compréhension de notre évolution collective.

Le Domaine des Pères Sainte-Croix est unique à plus d'un titre : il possède un patrimoine architectural d'une grande originalité, étant l'œuvre d'architectes reconnus pour des œuvres majeures de la communauté des Pères Sainte-Croix; le domaine, localisé sur un site magnifique en bordure du lac Simon présente un milieu naturel riche et varié; enfin, le grand potentiel archéologique répertorié reste à explorer. « La valeur patrimoniale supérieure du site » a d'ailleurs été reconnue dans l'inventaire du patrimoine de l'Outaouais.

Les pires craintes que nous soulevions l'an dernier se sont malheureusement avérées : le propriétaire a procédé au morcellement du domaine et en offre des parcelles en vente. La municipalité de lac-Simon juge le lotissement conforme à ses règlements d'urbanisme mais demeure muette sur la protection offerte par la citation comme nous le craignons.

Cette action prise par le promoteur fait peser les pires menaces pour ce domaine, un exemple exceptionnel des sites de vacances des communautés religieuses, en excellent état de conservation.

Est-ce que votre ministère a l'intention d'intervenir de toute urgence pour rappeler à la municipalité ses obligations en matière de patrimoine ou d'intervenir directement pour faire respecter la loi ?

Nous souhaitons une intervention rapide des autorités concernées dans ce dossier afin de protéger l'intégrité du site et ses nombreux éléments de grande valeur pour la population de la région.



Clément Locat, président  
Comité patrimoine de la Fédération Histoire Québec



Richard M. Bégin, président  
Fédération Histoire Québec

c.c. M<sup>me</sup> Hélène David, ministre de la Culture et des communications du Québec  
M. Yves Lefebvre, Conseil du patrimoine culturel du Québec  
Conseil de la Culture de l'Outaouais  
M<sup>me</sup> Chantal Crête  
M<sup>me</sup> Johanne Elsener  
M. Marcel Junius  
Journal Le Droit